

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 9

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un ou plusieurs camarades qu'il ne connaissait pas auparavant.

La description ci-dessus est l'image exacte du droit privé du prolétaire qui n'est qu'un misérable vestige, compromettant son corps et sa conscience. Que reste-t-il de cette situation idyllique, dont trop souvent, dans nos écoles, on remplit le cerveau de nos enfants ?

Le droit privé du prolétaire n'est plus qu'un mythe, il a complètement disparu. Le prolétaire n'est plus une personne privée au sens juridique du mot. Ses actes, ses gestes, son activité, ne dépendent pas de sa volonté exercée en toute indépendance. La vie du prolétaire n'est pas privée, elle est publique, tout lui est imposé par la société capitaliste, au milieu de laquelle il vit et, pour illustrer notre démonstration, nous prendrons l'homme presque au moment de sa conception jusqu'à sa mort.

Dès les premières douleurs d'enfantement, la mère fuit la pauvreté et les dangers d'infection de son foyer privé pour se réfugier dans une institution publique : la maternité. Après sa sortie — réclamée par le labeur quotidien — elle place son enfant à la crèche : Institution publique. Ensuite, elle le conduit à l'école, quand il est malade, à l'hôpital, le lui reprend et nous le retrouvons enfin — quand il réussit à s'y faire admettre — à la colonie de vacances : Institutions publiques.

A sa sortie de l'école, il est placé chez un maître d'apprentissage ou à l'école professionnelle. Enfin, il travaille en compagnie d'autres camarades dans les établissements d'une société anonyme. Il produit pour la collectivité, pour un nombre indéterminable d'acheteurs, répartis sur la surface du globe. Il travaille pour le marché du monde. L'entreprise qui l'occupe un certain temps, le rend malade par le surmenage, puis, le jette sur le pavé, sans ressources et sans pain. Elle le condamne ou lui fait grâce, sans motif et sans appel. Où est donc alors le droit privé à l'existence pour le prolétaire ? Il n'existe pas.

Suivons-le encore un instant dans sa vie quotidienne. Il passe à la cuisine populaire, à l'asile de nuit ou à l'atelier des chômeurs, et parfois, c'est la rue qui le guette pour le conduire au tribunal et à la prison. Après, c'est l'Etat qui s'empare du prolétaire. Il lui impose chaque franc de son revenu professionnel, sous la forme d'impôts indirects. S'il est de bonne taille, il est confisqué par la Patrie qui en fait un soldat, un gendarme, un douanier ou un fonctionnaire quelconque. Et c'est ainsi qu'il parcourt le chemin de la vie, jusqu'au moment, où il est repris par l'hôpital, l'asile des vieillards et enfin par le cimetière. Nous avons dit que le droit privé — au sens littéral du mot — n'existe plus pour le prolétaire. L'Etat et la société capitalistes, l'enserment de plus en plus dans leurs mailles inextricables, desquelles il ne peut sortir qu'à la condition d'abandonner toute

idée d'individualisme et d'entrer dans les associations, les organisations collectives de la classe ouvrière.

Il peut, à première vue, paraître paradoxal qu'il soit nécessaire qu'un prolétaire fasse abandon de son individualité pour reconquérir sa pleine et entière liberté d'action individuelle, s'il veut obtenir le droit à la vie, le droit à la vieillesse heureuse et digne d'un être humain. Et pourtant, c'est le cas. Il n'est pas besoin de longues démonstrations pour le faire comprendre. Dès que le capitalisme commença à enfoncer ses griffes dans la chair du prolétariat, celui-ci s'est dressé devant lui — en organisant les ouvriers dans les syndicats professionnels — pour lui résister et maintenir les droits de chaque ouvrier en particulier. Lorsque le capitalisme croissant a mis la main sur l'Etat et s'est servi de sa formidable puissance contre la classe ouvrière, celle-ci s'est organisée en parti de classe pour lutter contre l'action politique du capitalisme et, à chaque bataille politique, elle fait victorieusement entrer dans les Parlements un nombre plus grand de ses représentants qui réclament pour chaque ouvrier individuellement la liberté la plus étendue.

Le droit privé n'existe que pour le capitaliste. Toute la législation actuelle, toutes les institutions politiques modernes n'existent que pour la conservation de ses privilèges. Pour le prolétaire, le droit privé n'existe plus ; pour le reconquérir, il a entre les mains une action à double portée : économique en s'organisant dans les syndicats professionnels, de façon à ce que — au moment, où la classe ouvrière sortira victorieuse de la lutte engagée contre le capitalisme — elle puisse prendre en mains la production, et une action politique, pour influencer et transformer tout ce qui détermine son genre de vie. Puisque le capitalisme moderne s'est emparé de toutes les institutions économiques — du marché du travail, de la douane, de l'importation, de l'exportation, de l'enseignement, des hôpitaux, des tribunaux, de l'assistance, etc. — le prolétaire ne peut plus rester cloîtré seulement dans l'organisation professionnelle, il faut qu'il participe à la législation, à l'administration de la commune. Ce sont deux devoirs sociaux qu'il doit remplir, s'il veut reconquérir le droit social.



Faits divers.

Les syndicats en France en 1908.

Le nombre des syndicats professionnels d'ouvriers et d'employés qui avaient fait le dépôt prescrit par l'art. 4 de la loi du 21 mars 1884, était, au 1^{er} janvier 1908, de 5524, groupant 957,102 ouvriers ou employés.

Au 1^{er} janvier 1907, on en comptait 5322, avec 896,016 adhérents, soit une augmentation de 102 syndicats et de 61,096 adhérents.

Les départements dans lesquels il y a plus de 100 syndicats ouvriers sont les suivants : Seine (585), Nord

(392), Rhône (254), Bouches-du-Rhône (216), Gironde (162), Hérault (157), Loire (155), Cher (140), Seine-Inférieure (137), Alpes-Maritimes (121), Nièvre (118), Isère (115), Allier (110), Loire-Inférieure (106), Aude (102).

On compte plus de 10,000 ouvriers ou employés syndiqués dans les départements suivants :

Seine (321,039), Nord (96,596), Bouches-du-Rhône (43,354), Pas-de-Calais (35,988), Rhône (33,246), Gironde (27,598), Seine-Inférieure (27,402), Loire (24,637), Hérault (13,173), Loire-Inférieure (14,508), Cher (15,496), Isère (12,688), Ile-et-Vilaine (11,347), Var (11,204) Saône-et-Loire (10,598).

Le chômage en Angleterre.

Le dénombrement exact des chômeurs est à peu près impossible à faire, écrit dans l'*Action* M. Dubief, député, ancien ministre.

Les seules données, dignes de foi, sont celles fournies par les Trade-Unions, qui, on le sait, distribuent des secours à leurs membres momentanément sans ouvrage ; seulement il ne faut pas oublier que les associations ne comptent guère plus de deux millions d'adhérents et n'existent que dans les industries les plus anciennes et les plus stables. Les indications ainsi obtenues ne sont donc qu'approximatives et forcément au-dessous de la vérité. Les *unskilled*, les sans-métier étant moins habiles, moins payés et sans organisation, chôment bien davantage.

Le pourcentage des chômeurs trade-unionistes, qui était de 2,9 % en 1900, s'est élevé à 3,8 % en 1901, à 4,4 % en 1902, 5,1 % en 1903, 6,5 % en 1904 ; l'année 1905 fut relativement meilleure, la moyenne s'abaisse à 5,4 %. Cette amélioration dura pendant 1906 et 1907 dont les pourcentages respectifs furent 4,1 et 4,6 % ; mais 1908 fut une année lamentable : en août sur 648,585 adhérents 57,912 chômaient et, en septembre, le taux atteignait le chiffre de 9,4 %. La situation ne paraît pas avoir changé en 1909.

Les comités de secours sont débordés : de formidables meetings de sans-travail s'organisent dans les grands centres, ou processionnent leurs interminables théories, semant ça et là, sur leurs pas, quelques victimes de la faim et de la misère.

A Londres, pendant les plus mauvaises années, on ne comptait jamais plus de 228 « pauvres reconnus » pour 10,000 habitants ; cette année on en a reconnu 273, soit plus de 130,000 miséreux ! (Le Socialisme.)

Une usine monstre.

Cette usine porte le nom du président de l'*United States Steel Corporation*, appelé aussi trust américain de l'acier et désignée souvent par les initiales U. S. S. C.

C'est, en effet, ce puissant trust qui en janvier 1906 a décidé la construction de cette usine et en a confié la réalisation à une de ses filiales, l'*Indiana Steel Company*.

L'usine de Gary créée tout d'une pièce, dans de vastes terrains inoccupés, installée sur un plan établi sans aucune sujétion et en vue d'une production très importante, doit réunir tous les perfectionnements techniques et tous les avantages financiers.

L'emplacement de cette usine a été choisi à 40 kilomètres de Chicago sur la rive méridionale du lac Michigan, dans une région presque déserte où le terrain est de peu de valeur et présente des facilités pour établir un port et se raccorder avec les voies ferrées.

En raison de ces circonstances avantageuses, toutes les difficultés devaient disparaître devant l'importance des capitaux dont disposait le trust de l'acier.

Deux lignes de chemin de fer traversaient l'emplacement choisi. On les déplace vers le sud en construisant 40 milles de voies nouvelles.

Le pays étant inhabité, on construit une cité pour le personnel, la cité Gary, avec égouts, tramways, distribution

d'eau et d'électricité. L'usine n'est pas terminée et la cité Gary a déjà 15,000 habitants. Naturellement, sa rue principale conduit à l'usine.

La rive du lac est repoussée jusqu'à 600 mètres, vers l'intérieur afin d'avoir des profondeurs de 8 mètres environ, et le remblai est utilisé pour l'installation de l'usine.

Un port est formé par un canal, partant du lac, de 1500 mètres de longueur, 75 mètres de largeur et 7 mètres de profondeur, terminé par un bassin pour permettre aux bateaux de virer après déchargement.

Comme le lac gèle en hiver, on aménage des magasins de minerais permettant d'alimenter pendant 6 mois les hauts-fourneaux.

Pour donner une idée de l'importance de cette usine, il suffira de dire que le projet complet comprend l'installation de 16 hauts-fourneaux de 450 tonnes, de 6 halles, de 14 fours Martin de 60 tonnes chacun, permettant de produire et de transformer 7200 tonnes de fonte par jour.

Les dépenses faites actuellement dans cette usine, entreprise depuis deux ans, dépassent 50 millions de dollars, y compris l'achat des terrains, la cité, les aménagements du port et des voies ferrées. La dépense totale prévue est de 75 millions de dollars.

Le développement industriel du Japon.

C'est surtout dans l'industrie cotonnière qu'il se fait sentir.

La filature de coton qui, en 1895, n'existait presque pas, a maintenant 1,800,000 broches, et ce nombre continue à s'accroître rapidement. Les profits nets réalisés dans cette industrie, en 1905, 1906 et 1907, ont été de 30 à 40 %. La petite diminution des bénéfices au cours de l'année dernière est sans importance en comparaison du magnifique développement général.

De même, le tissage du coton, qui possède en ce moment plus de 10,000 métiers, s'est développé énormément pendant les dernières années. Il est vrai que l'importation des tissus de coton augmente néanmoins chaque année. Cela s'explique par le fait que le développement économique du Japon a augmenté la consommation des tissus de première qualité qui ne sont pas encore fabriqués dans le pays.

Littérature.

La librairie du *Socialisme* vient d'éditer en brochure les articles si clairs et si documentés, publiés dans ce journal-revue par le citoyen Vincent Carlier, député de Marseille, sur **la Houille blanche et le Socialisme**.

Cette étude démontre, notamment, que l'exploitation collective de la force des cours d'eau procurerait à la nation française une richesse considérable, qui est déjà en partie et sera bientôt complètement accaparée par le capitalisme.

C'est un exemple saisissant de la main-mise capitaliste sur les moyens de production et des avantages que retireront les travailleurs lorsque, devenus maîtres du pouvoir politique par la victoire du socialisme, ils restitueront à tous, sous la forme sociale, les profits réalisés par les capitalistes.

Il faut lire et propager la brochure de Vincent Carlier, dont un exemplaire est adressé *franco*, moyennant 15 centimes envoyés à l'administration du *Socialisme*, 3, rue de la Roquette, à Paris.

Le cent, *franco*, 10 francs.

La table des matières de la 1^{re} année de la Revue syndicale sera jointe comme supplément au n° 1 de l'année 1910.

Administration : Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.